

IDEA : « une mission de service public »

L'Institut départemental de l'environnement et d'analyses (IDEA), service du Conseil Général, compte 65 agents affectés à trois missions : la protection de la santé publique, de l'environnement et le soutien à l'agriculture.

Fin avril, plusieurs milliers de foyers de l'Yonne ont reçu un appel de la Lyonnaise des eaux recommandant aux femmes enceintes et aux nourrissons de ne pas consommer l'eau du robinet. En cause : un taux de nitrates trop élevé dû aux fortes pluies (1). Cette alerte faisait suite aux analyses effectuées par les techniciens de l'IDEA, un service du Conseil Général composé de 65 agents. Les missions de l'IDEA s'exercent dans trois domaines : protection de la santé publique (prélèvements et analyses des eaux de consommation et de baignade, des aliments et des maladies animales transmissibles à l'homme), protection de l'environnement (prélèvements, mesures et analyses des eaux usées et conseil aux gestionnaires des stations d'épuration) et soutien à l'agriculture (analyses et conseils aux éleveurs et aux viticulteurs).

Corine Fialon est adjointe au responsable du laboratoire de chimie des eaux et des aliments, où ont été analysés les échantillons prélevés

par la Lyonnaise. « Nous effectuons les analyses physico-chimiques des eaux, explique-t-elle. Nous évaluons les taux de matières azotées (nitrates, nitrites, ammonium), la dureté de l'eau, son pH, sa conductivité..., tandis qu'un autre service recherche les micropolluants organiques (pesticides, hydrocarbures) et minéraux (mercure, plomb...). »

« Nous intervenons dans les dispositifs de surveillance mis en place par les services de l'État, précise Guy Péretz, le directeur de l'IDEA. Le contrôle des

eaux de consommation est supervisé par la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), tandis que la surveillance des maladies animales (voir encadré) est effectuée pour le compte de la Direction départementale des services vétérinaires. »

Contrôler les rejets des stations d'épuration

Jean-Bernard Chantrier est technicien au service de mesure des flux

Audits et formations pour la restauration collective

L'IDEA a mis en place depuis deux ans une Cellule audit formation conseil, qui propose des audits et des formations à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire des personnels de cuisines de restauration collective du département (collèges, maisons de retraite, crèches, hôpitaux, restauration commerciale...).

Stéphanie Bardiot, l'animatrice de la cellule, explique que les audits sont effectués « à la demande, pour autoévaluation » et que l'IDEA « intervient pour aider nos interlocuteurs à garantir la sécurité des consommateurs des aliments préparés et en aucun cas pour effectuer un travail de contrôle réglementaire qui reste de la responsabilité des services de l'État. Nous nous rendons en cuisine pendant les phases de production et évaluons les locaux, l'environnement, les méthodes de travail, l'état d'hygiène et de santé (visites médicales à jour) du personnel, puis nous adressons une restitution écrite à l'encadrement. »

Les audits de collèges ont démarré avec trois établissements pilotes et vont s'étendre à l'ensemble des collèges du département sur les deux ans à venir.



L'IDEA en chiffres en 2007

- > 4 millions d'euros de budget.
- > 75 % de rémunération des prestations et 25 % de participation du Conseil Général.
- > 301 450 analyses effectuées : 175 598 (santé animale), 9 118 (aliments), 24 204 (vins) et 92 530 (eaux).

Des maladies transmissibles à l'homme

Dans le cadre de sa mission de protection de la santé publique, l'IDEA assure la surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme. Le laboratoire est ainsi présent depuis 1991 dans le dispositif de surveillance de la vache folle, aujourd'hui en voie de disparition en France (trois cas déclarés seulement en 2008).

Moins connue du grand public : la brucellose des ruminants. « Pendant une trentaine d'années, nous avons effectué une surveillance annuelle systématique de tous les bovins. Grâce à cette action, la France est pratiquement indemne de brucellose et nous ne testons plus qu'un cinquième des animaux chaque année pour détecter une éventuelle résurgence », précise Guy Péretz, vétérinaire de formation.

Mais l'IDEA doit aujourd'hui faire face à l'apparition de nouvelles maladies, comme l'influenza aviaire (connue par le grand public sous le terme de « grippe aviaire »). « Nous participons au dispositif de surveillance de l'influenza aviaire en examinant les oiseaux morts et en effectuant, si nécessaire, les prélèvements destinés au diagnostic de cette maladie animale, transmissible à l'homme dans des circonstances exceptionnelles. »

Autres maladies sous surveillance : l'échinococcose en liaison avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne (il s'agit d'une maladie parasitaire grave contractée par l'ingestion sans cuisson de baies ou de végétaux contaminés par les œufs de ce parasite contenus dans les crottes de renards), ainsi que la salmonellose, transmise à l'homme principalement par l'alimentation, et en particulier les œufs.

polluants au sein de l'unité environnement (qui compte également le service d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration). Un poste que ce titulaire d'un BTS Gestion et maîtrise de l'eau occupe « par conviction ». « J'ai été recruté pour le contrôle des rejets sur station d'épuration », (environ 250 sur l'ensemble du département) précise le jeune homme, qui effectue ses prélèvements selon un programme établi en relation avec l'Agence de l'eau. Toutes les stations sont contrôlées chaque année et, tous les deux ou trois ans, est réalisée une mesure destinée à quantifier la charge de pollution collectée sur l'ensemble de la commune en 24 heures.

Une politique en faveur de l'environnement plus lisible

« Nous sommes également chargés de contrôler les rejets d'industrie et de suivre l'élimination des sous-produits de l'assainissement », poursuit Jean-Bernard Chantrier, évoquant le devenir des boues des stations d'épuration épandues en agriculture. Le directeur

de l'IDEA et ses agents se sentent directement concernés par la création, au Conseil Général, d'une commission Environnement « qui va permettre de mieux identifier la politique du département dans le domaine de l'environnement et, certainement, ouvrir de nouveaux champs d'action ». Parmi les réflexions, notons la création d'un pôle de l'eau et des milieux humides regroupant toutes les compétences du Conseil Général s'exerçant dans le domaine de l'eau. La création de cette commission peut être aussi l'occasion, comme l'espère Jean-Bernard Chantrier, d'« être plus présent sur le terrain, par exemple, dans le domaine de l'appui technique à l'assainissement non collectif ». Une autre façon d'exercer ce que Corine Fialon considère comme « une mission de service public ».

Nathalie Hadrbolec
contact@nathalie-hadrbolec.com

(1) Les fortes pluies entraînent un lessivage des sols avec risque d'infiltration de nitrates (contenus dans les engrais azotés) dans les nappes phréatiques. Les nitrates peuvent se transformer en nitrites qui, en se fixant sur l'hémoglobine (pigment des globules rouges du sang), empêchent ceux-ci de transporter l'oxygène vers les tissus.